

4	PARTIE I INGÉNIERIE
11	PARTIE II MOBILITÉ
17	PARTIE III ENVIRONNEMENT
25	PARTIE IV GENS DU VOYAGE
28	PARTIE V URBANISME
31	PARTIE VI HABITAT
34	PARTIE VII ADMINISTRATION & COMMANDES PUBLIQUES
39	PARTIE VIII DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
46	PARTIE IX POLITIQUES SPORTIVES
50	PARTIE X CULTURE



Le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité sont considérés comme les deux principaux défis environnementaux que notre société doit relever. L'impact de nos activités est déjà visible localement: on relève ainsi qu'entre 1971 et 2015, l'augmentation moyenne de la température du territoire ligérien s'affiche à +1,5 0 C et on constate 44 jours de gelée en moins par an. Sur le plan de la biodiversité, on note une menace de disparition sur 21% de la flore existante ou encore sur 32% d'oiseaux nicheurs en Pays de la Loire.

Notre territoire est reconnu pour la richesse de son environnement et son implication en matière de gestion écologique. Cette reconnaissance implique une responsabilité: celle de préserver notre formidable richesse naturelle, ce bien commun, support de la qualité de notre cadre de vie et de notre attractivité.

Concrètement, le Conseil communautaire participe en matière de transition énergétique au projet d'une unité de méthanisation,

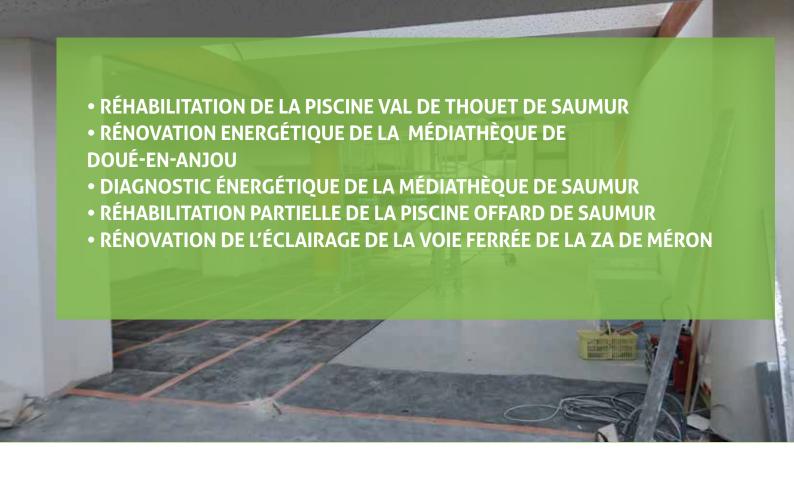
d'une station de Bio GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et d'un champ photovoltaïque. C'est aussi l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), l'étude du PAT (Projet Alimentation Territoriale), la lutte contre la précarité énergétique, la mise en place d'un Forum de la mobilité... Nous devons aussi ensemble relever le défi de la transition sociétale avec la participation citoyenne, la solidarité intergénérationnelle, l'aide aux plus fragiles.

Vous découvrirez dans ce rapport de développement durable 2018 – 2019 nos actions afin de favoriser l'épanouissement de nous tous dans un environnement viable, vivable, équitable et désirable. Pour ce faire, nos comportements en matière de déplacement, de consommation, de production, d'habitat, doivent évoluer.

Ensemble, participons à la nécessaire adaptation de notre territoire à ces évolutions pour que le développement durable soit notre quotidien et notre avenir.

Jean-Michel Marchand
Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire





La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire réalise, chaque année, des études (schéma directeur immobilier, diagnostics énergétiques, définition des bouquets de travaux, choix du montage juridique et

financier) sur différents projets. Des travaux entrepris par l'Agglomération permettent la rénovation et l'améliomération d'équipements sur le territoire.





26 000 €нт

dépensés pour la mise en place des déchloraminateurs.

3 840 m²
d'eau économisés en
1 an avec la mise en
place de ce nouveau
traitement.



70 552 €HT dépensés pour l'isolation thermique par

l'extérieur (ITÈ).

Réhabilitation de la piscine Val de Thouet de Saumur

La piscine Val de Thouet de Saumur a été réhabilitée en septembre 2018.

Mise en place de déchloraminateurs (bassins loisirs et sportifs)

Traitement de l'eau par déchloramination par ultraviolet afin d'améliorer la qualité d'eau des bassins loisirs et sportifs, d'optimiser les consommations d'eau (diminution de l'apport journalier en eau neuve) et de veiller à la sécurité du personnel et des usagers. Les déchloraminateurs traitent les mono, di et tri chloramines.

Remplacement des luminaires de la halle bassin

Fourniture et mise en œuvre de luminaire LED en remplacement des éclairages de fond et de surface des bassins. Intégration de LED de couleurs pour le fond de bassin. Les éclairages de surface sont pilotés par la Gestion Technique Centralisée et gérés en fonction de la luminosité de l'espace bassin. Le flux lumineux doit être conforme à la réglementation en vigueur pour les piscines accueillant des compétitions de niveau régional. Le flux lumineux est géré également en fonction de l'activité programmée afin d'optimiser les temps de fonctionnement.

Isolation thermique par l'extérieur (ITE)

Le traitement des épaufrures et des aciers apparents se fait préalablement à l'isolation thermique. Isolation thermique avec finition sous enduit des murs extérieurs toute hauteur localisée suivant le plan ci-dessous. Mise en œuvre d'un système ITE composé d'un isolant à base de laine de roche (120mm) calé et chevillé puis réalisation d'un enduit de protection à la chaux.









Rénovation énergétique de la médiathèque de Doué-en-Anjou

Depuis le début de l'année 2019, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire mène des travaux de réhabilitation au sein de la médiathèque de Doué-en-Anjou. Ces travaux bénéficient du soutien du dispositif TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) et d'une subvention du SIEML (Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire).

Amélioration de l'isolation

- Création d'un faux plafond au niveau de la charpente apparente sur toutes les parties horizontales et les parties rampantes de la bibliothèque.
- Mise en place d'un complément d'isolation par laine de roche collée aux panneaux sandwich existants en toiture terrasse et sur les parties verticales au dos du bardage en bois.

Amélioration du mode de chauffage

- Remplacement de la chaudière actuelle par une pompe à chaleur air/air avec unité extérieure et des unités intérieures type cassettes plafonnières réversibles.
- Installation d'un rideau d'air chaud au niveau du sas alimenté par une pompe à chaleur air/air.
- Remplacement du mode de chauffage au niveau de la salle des arts par l'installation d'une pompe à chaleur air/air.
- Mise place de thermostat d'ambiance.
- Raccordement du système de chauffage à une Gestion Technique Centralisée.

Amélioration de la ventilation

- Pour la médiathèque : remplacement des caissons par des extracteurs acoustique à faible consommation électrique.
- Remplacement des bouches d'extraction.
- Pour la salle des arts : remplacement du système d'extraction et de soufflage et mise en place d'une sonde de qualité d'air permettant de moduler les débits.
- Raccordement du système de ventillation à une GTC.

Remplacement de l'eclairage énergivore par des eclairages LED

LES PERSPECTIVES

• Une deuxième phase de travaux de rénovation énergétique sur la partie en étage : la salle des arts sera réalisée en 2020.











401 343€нт

total des travaux de rénovation énergétique soit 481 611 € TTC

225 kWhep/ m².an consommés avant travaux

42% d'économie d'énergie



3,46 T en moins

de CO₃/an





7 420 € HT soit 8 904 € TTC pour le diagnostic énergétique



830 000 € TTC

est le montant prévisionnel pour les travaux de rénovation énergétique

Diagnostic énergétique de la médiathèque de Saumur

La médiathèque de Saumur a subi un diagnostic énergétique dans l'optique d'améliorer le bâtiment.

Audit

• L'objectif de l'audit énergétique est de permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, de dresser des propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie, et d'aider les élus à décider des investissements appropriés et aussi de proposer des solutions pour résoudre des problématiques d'inconfort estival et hivernal.

L'étude comprend les phases suivantes :

Phase 1 : État des lieux

Phase 2 : Bilan énergétique et préconisations

Phase 3 : Programmes d'améliorations

Phase 4: Analyse financière

LES PERSPECTIVES

 Suite à l'étude, une opération de rénovation énergétique est programmée pour 2020-2021.

Scénario retenu						
Tableau des recommandations Recommandations envisagées						
2	Changement des ouvrants (pour ancien bâtiment)	171 018 €				
3	Remplacement des appareils d'éclairage	71 640 €				
4	DF sur l'ensemble du bâtiment avec ventilation nocturne	92 219€				
5	Brise soleil fixe	68 445 €				
6	Régulation sur le plancher chauffant Vt = 0.5°C	5 000 €				
7	Découplage hydrolique des 2 bâtiments (création sous station pour ancien bâtiment)	16 000 €				
8	Traitement et désembouage	4 500 €				
9	Mise en place d'une batterie froide sur la CTA	7 000 €				
10	Mise en place d'une climatisation pour l'ensemble du site (hors stockage et sanitaires)	67 100 €				
Cunthèse de l'inconfort						

Synthèse de l'inconfort

Le confort est assuré à 100%. (Système actif)

Synthèse scénario

Decri	ption	Coût des Travaux	Eco annuelles d'énergie EF	Eco réalisées	Temps de retour actualisé
Scé.	Recommandations 1+2+3+4+5+6+7+8+9+10	681 535 €	44 435 €	1361€	> 25 ans

Etiquette	Consommation en kWh ep/ m2	Emission de CO2 en kg/m2	
Ratio de consommation	156	24	
Etiquette	151 à 230 D	151 à 230 D	



êtres humains Cohésion sociale et solidarité



Réhabilitation partielle de la piscine Offard de Saumur

Les travaux de la piscine Offard à Saumur, entrepris par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 1^{er} juillet se sont achevés en août 2019. Le programme de rénovation établi a permis la sécurisation, la mise en accessibilité et la modernisation de cet équipement aquatique. L'inauguration, après travaux, a eu lieu le vendredi 30 août 2019.

Reprise des translucides au dessus de la halle bassin et de la zone vestiaire

• reprise et démontage total des voûtes d'éclairage naturel de la halle bassin et de la zone vestiaire, remise à neuf des châssis, remplacement des parois translucides, reprise de l'étanchéité à l'air et isolation des costières. Mise en œuvre d'ouvrants pour l'aération naturelle, commandés par vérins motorisés.

Modification de l'espace vestiaires-sanitaires, accueil – accès PMR

• mise en œuvre de faux plafonds sur l'ensemble de la zone afin de traiter l'acoustique et le thermique de l'espace. Mise aux normes PMR du bâtiment (création d'une place de parking PMR et d'un accès, modification de l'accueil, création de cabines de déshabillage et sanitaire PMR).

* PMR : personne à mobilité réduite









de translucides



nageurs

par an viennent à la piscine d'Offard





40 points lumineux

Rénovation de l'éclairage de la voie ferrée de la ZA de Méron

44%

d'économie

Changement des éclairages de la voie ferrée: suppression des ampoules Sodium au profit d'éclairages LED et diminution des puissances installées.

40 points de 250 W ont été remplacés par des LED 140 W. L'économie est 44% soit une réduction de 10 000 W à 5600 W soit 16MWh d'économisés/an









Chaque année, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire mène des actions destinées à ce que les mobilités de demain soient à la fois plus :

- propres, en réduisant l'empreinte environnementale de nos déplacements,
- connectées, en accélérant l'innovation et la révolution numérique dans les transports afin d'anticiper les mutations de la mobilité,
- solidaires, en réduisant les fractures territoriales pour permettre une mobilité pour tous et sur tous les territoires,
- intermodales, en articulant davantage les offres pour les rendre plus attractives,
- soutenables, en équilibrant les modèles économiques et en dégageant des ressources financières à la hauteur des besoins.



Navette «Navis»

Cette navette est appelée «Navis» pour Navette intermodale saumuroise, ce nouveau service gratuit fait l'objet d'une expérimentation jusqu'au 31 décembre 2019 afin de mesurer l'impact direct sur la réduction de l'utilisation de la voiture en centre-ville.

Réhabilitation partielle

La navette Navis amène les passagers en centre-ville toutes les vingt minutes et assure une liaison avec les lignes régulières du réseau Agglobus en desservant les arrêts situés sur son parcours. Le service est assuré du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 10 et le samedi de 8 h 30 à 19 h 30, sauf les jours fériés.

LES PERSPECTIVES

• En fonction de la fréquentation de ce service, en décembre 2019, les élus décideront de la pérennisation ou non du service.

3

voyages par trajet (de juillet à septembre 2019).

36

trajets

du lundi au vendredi. Le samedi, 3 trajets sont assurés.

8

arrêts de bus sur l'itinéraire de Navis.





est le nombre de voyages par an.

77 522

est le nombre de kilomètres commerciaux par an.

Transport à la demande TAD

Déploiement du service TAD à l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1^{er} septembre 2018. Le transport à la demande est un service de transport en commun sur réservation proposé par le réseau Saumur Agglobus. Son principe est simple : sur appel téléphonique, un véhicule passe prendre l'usager au point d'arrêt le plus proche de chez lui pour le conduire à sa destination.

Descriptif

- Il est proposé un service de transport à la demande (TAD) pour apporter une solution de transport vers des centres d'intérêt de proximité, les zones commerciales et les gares. Deux types de transports à la demande existent le TAD zonal et le TAD ligne en déclenchement.
- Le TAD zonal permet aux usagers de se rendre au pôle de centralité de leur zone, pour le travail, les courses ou les loisirs. Il leur permet également de rejoindre l'arrêt de ligne Agglobus ou Aléop le plus proche de leur domicile, pour prendre une correspondance vers les autres communes desservies par ces 2 réseaux. Pour certaines zones, les usagers pourront aussi être déposés à la gare SNCF la plus proche de chez eux. Chaque commune du territoire est rattachée à un pôle d'équilibre.
- Le TAD Ligne en déclenchement s'appuie sur les lignes régulières du réseau Saumur Agglobus. Le passage des bus est « déclenché » à la demande des usagers sur des horaires prédéfinis. Ce service à la personne dessert l'ensemble des communes du territoire de l'Agglomération.



Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de

consommation responsables

Secteur TAD ZONAL

Location vélos à assistante électrique AVAÉ

Développement du service de location de vélo à assistance électrique nommé «AVAÉ»

AVAÉ est un service public de location longue durée de vélo à assistance électrique. Ce service a été créé par la Communauté d'Agglomération et est géré par Saumur Agglobus. Il a été mis en place le 1er juillet 2017.

Ce service est proposé à l'ensemble de la population de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'aux actifs de plus de 18 ans (16 ans pour les jeunes en apprentissage ou équivalent). Les tarifs sont : 40 € par mois, 110 € par trimestre et 360 € par an (payable mensuellement depuis 2019).

La flotte était composée de 54 vélos pour sa première année d'exploitation. Pour sa deuxième année, la flotte est passée à 95 vélos.

LES PERSPECTIVES

• L'objectif est d'atteindre 150 vélos en 2021. En 2020, il est prévu l'acquisition de 30 nouveaux vélos et 15 seront renouvelés.











nouveaux bus au gaz

Renouvellement du parc de bus par Saumur Agglobus : acquisition de 3 véhicules au gaz

Dans le plan de renouvellement des véhicules acquis par Saumur Agglobus, l'Agglomération a fait le choix du transport au gaz en achetant trois nouveaux bus. Cette motorisation a été choisie du fait de l'installation de la station GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) à Saumur et également car le gaz naturel est à ce jour le carburant alternatif non-dérivé du diesel qui est le plus répandu pour la propulsion des autobus.

LES PERSPECTIVES

• Les 3 véhicules seront livrés aux vacances scolaires de février 2020.

1

station BioGNV à Saumur en 2020



de CO₂ en moins pour le biogaz par rapport au diesel.



16







La préservation de l'environnement est au coeur des préoccupations quotidiennes de l'Agglomération qui agit à sa préservation dans le cadre de la gestion de l'eau, de l'assainissement, de la préservation des milieux aquatiques, de la gestion des déchets et des risques. Par ailleurs, elle encourage les projets de développement durable publics ou privés. L'Agglomération s'engage à garantir à ses habitants une qualité de leur cadre de vie et la préservation de leur environnement.



Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial et engagement dans la démarche Cit'ergie

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, il a été organisé des temps de co-construction avec les élus, les agents, les acteurs du territoire et les citoyens. En quelques chiffres :

- Décembre 2018 : Lancement du Plan Climat et visite de la chaufferie bois du Chemin Vert.
- 8 mars 2019 : Séminaire du comité technique multi-acteurs « diagnostic et enjeux ».
- 16 avril 2019 : Séminaire des élus « ambition, stratégie ».
- 23 au 26 avril 2019 : 9 ateliers agents/élus de l'Agglomération et de la ville de Saumur dans le cadre de la démarche Cit'ergie.
- 1^{er} juillet au 30 septembre : lancement d'un appel à contribution au plan d'action auprès des partenaires et communes (60 fiches de contribution reçues).
- 9 septembre au 31 octobre : questionnaire citoyens en ligne (200 réponses en date du 30/09).
- 1^{er} octobre : Sensibilisation des étudiants de l'IFSI Saumur sur le changement climatique et les impacts sur la santé en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire.
- 8 octobre: Séminaire du comité technique multi-acteurs «plan d'actions».

Signature d'un contrat d'objectifs Énergie Climat (COTEC) avec l'ADEME, comprenant 11 actions transversales aux services afin de valoriser les actions déjà engagées par l'Agglomération et d'impulser une dynamique de collaboration autour des actions air énergie climat.

Engagement dans la démarche Cit'ergie avec la Ville de Saumur. Cit'ergie est l'appellation française du label «European Energy Awards», mis en oeuvre dans plusieurs pays européens et déjà accordé à plus de 1400 collectivités européennes.

LES PERSPECTIVES

- Le samedi 23 novembre 2019 : forum citoyen «#Transition, la fabrique des futurs» avec le CNAM
- Le 12 décembre 2019 : délibération du plan d'action du PCAET en Conseil communautaire
- 2020 : mise en œuvre du plan d'action.

1 400 collectivités

européennes ont déja reçu le label «European Energy Awards»



39 personnes

ont assisté au lancement du plan climat en décembre 2018

100% énergies renouvelables en 2050





- Cohésion sociale et solidarité
- Modes de production et de consommation responsables









917 installations

photovoltaïques pour une puissance totale raccordée au réseau de 15 MW soit une production totale de 16 GWh en 2017.

Lutte contre le changement climatique Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité Modes de production et de consommation responsables

Cadastre solaire « In Sun We Trust »

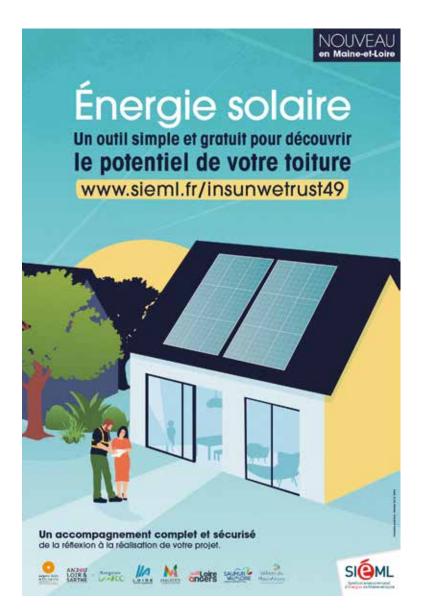
Pour favoriser le développement des énergies renouvelables et notamment le recours à l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, a mis en place un outil simple, fiable et gratuit pour répondre à tous ceux qui s'interrogent sur l'opportunité d'une installation solaire sur leur toiture.

Cette plateforme web développée par la société In Sun We Trust permet aux particuliers, collectivités ou entreprises de connaître en quelques clics le potentiel solaire de leur toiture et l'intérêt de développer un projet d'installation, qu'il soit thermique pour leur chauffe-eau ou photovoltaïque pour vendre l'électricité produite ou l'auto-consommer.

Cet outil s'inscrit dans la continuité du Plan Climat Air Energie Territorial dont le diagnostic réalisé nous révèle que la part des énergies renouvelables dans la consommation est relativement faible.

LES PERSPECTIVES

• Développement d'un accompagnement en complément de la plateforme solaire en partenariat avec le SIEML.



Rénovation de la déchèterie de champ de liveau à Montreuil-Bellay

La déchèterie de Champ de Liveau a été construite en 2003. Au fur et à mesure des évolutions techniques et réglementaires de la gestion des déchets, cet équipement est devenu mal adapté à l'activité (multiplication des flux, réglementation, problématique de sécurité...). Un projet de rénovation a été mené afin de faire évoluer le site pour améliorer la qualité du service.

Les objectifs du projet :

- Améliorer la sécurité du site (circulation, dépôt des déchets).
- Faciliter le dépôt des déchets (dépôt au sol des végétaux et des gravats).
- Augmenter la valorisation des produits (nouveaux flux valorisés).

Les aménagements de la nouvelle déchèterie :

- Création d'une plate-forme pour la collecte de déchets (végétaux, gravats...).
- Amélioration de l'accès au quai pour faciliter la circulation.
- Installation de garde-corps pour sécuriser le dépôt des déchets dans les caissons.
- Mise en place d'une nouvelle signalétique sur l'ensemble des flux.

Pendant la phase de travaux qui a duré 4 mois, les usagers ont pu accéder à la déchèterie de Doué-en-Anjou. La nouvelle déchèterie a rouvert ses portes le 1^{er} juillet 2019.

LES PERSPECTIVES

• Le local technique du site n'a pu être rénové dans le cadre de ces travaux. Il est prévu de remplacer cet équipement, aujourd'hui vétuste, pour améliorer les conditions de travail des agents de déchèterie.







6783 tonnes de déchets collectés en 2018

22
flux
différents collectés



26
gîtes
et un camping
sensibilisés au tri des
déchets





Les gîtes et camping du Saumurois sensibilisés au tri des déchets

Avec plus de 600 000 nuitées par an sur le territoire géré par la SPL Saumur Agglopropreté, le public touristique constitue un enjeu important pour la Communauté d'Agglomération en matière de déchets. Avant le lancement de la saison touristique 2019, une communication spécifique à destination de ce public a été réalisée via les gîtes.

L'animatrice de proximité de la SPL Saumur Agglopropreté a ainsi rencontré les propriétaires de 26 gîtes afin de les informer sur le tri et la réduction des déchets.

A cette occasion, des affiches multilingues (en français, anglais, néerlandais) et des guides de tri ont été distribués aux professionnels du tourisme.

Le Flower Camping Île d'Offard a lui aussi été associé et est allé plus loin dans la démarche. En effet, 2 composteurs partagés ont été installés à l'intérieur du camping pour composter les déchets organiques des vacanciers et du restaurant.

LES PERSPECTIVES

• Avec la reprise de la compétence déchets au 1^{er} janvier 2020, la SPL Saumur Agglopropreté étendra son périmètre de gestion aux secteurs de Loire Longué et d'Allonnes. Cette démarche sera donc proposée à tous les professionnels du tourisme de ce nouveau territoire. Une page sur le site internet de la société sera même consacrée à ce public particulier.





Projet de Parc Photovoltaïque à Champ de Liveau

Le projet consiste à implanter un parc photovoltaïque sur un terrain appartenant à l'Agglomération (8,3 ha) au lieu dit Champ de Liveau sur la commune de Montreuil-Bellay. Ce dernier était utilisé auparavant en tant que décharge pour déchets ménagers et professionnels jusqu'en 2004. Le site ne pouvant pas retourner à l'agriculture et l'Agglomération souhaitant développer les énergies renouvelables, il était idéal pour réaliser un parc photovoltaïque.

La Communauté d'Agglomération a signé une promesse de bail emphytéotique avec ALTER Énergies qui porte le projet à 100%. Il est prévu d'ouvrir le capital à d'autres investisseurs publics, institutionnels ou privés et de permettre à des citoyens d'investir dans le projet.

Techniquement, après la réalisation d'une couche terreuse de réhabilitation sur l'ancienne décharge, des fondations seront posées au sol. Des structures métalliques d'une hauteur d'environ 2,2m, toutes orientées vers le sud et supportant les panneaux photovoltaïques, seront fixées aux fondations. L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques sera injectée sur le réseau électrique.

La durée d'exploitation prévue est de 30 ans, après quoi la centrale pourra être démantelée et recyclée. Aujourd'hui, la production estimée est de 6000 MWh par an soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 2000 foyers.

LES PERSPECTIVES

- Enquête publique du 7 octobre au 6 novembre
- Permis de construire pourrait être délivré fin 2019
- Candidat à l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) du 1er février 2020



8,3 ha

de terrain appartenant à l'Agglomération



5 MWC correspond à la puissance du parc



6 000 MWh/an de production



Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de

consommation responsables



ont participé au ramassage de déchets le long et dans le Thouet en une matinée.





Nettoyons le Thouet 2019

Depuis 5 ans, l'Agglomération s'associe à l'opération nationale «Nettoyons la Nature» initiée par l'enseigne E. Leclerc en organisant localement un événement appelé «Nettoyons le Thouet». Pour cette manifestation éco citoyenne, l'Agglomération fait appel aux associations et aux bénévoles pour ramasser les déchets le long du Thouet. Cette année, un spectacle ludique sur les Espaces Naturels Sensibles présenté par la compagnie Spectabilis a accompagné l'événement.

En complément, des actions de sensibilisation sont proposées pour présenter le fonctionnement des déchèteries et sensibiliser au tri et à la réduction de déchets.

LES PERSPECTIVES

· L'opération est renouvelée tous les ans.



Renseignements au 02 41 40 45 78 - inscriptions sur www.soumurvaldeloire.fr avant le 18 septembre 2019











La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire porte la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

9 aires d'accueil dont 148 places de caravanes et 60 emplacements sont gérées en régie directe. Le service d'accueil des gens du voyage a pour missions :

- · l'accueil sur le terrain,
- la gestion des rassemblements (de mai à septembre),
- l'accompagnement des élus lors des stationnement illicites.
 - la réflexion sur l'habitat adapté.

En parallèle, le service exerce une mission d'animation en organisant différents événements comme les rencontres Tsiganes (initiées par l'ex Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine et étendues à Saumur et Montreuil-Bellay en 2017 suite à la loi NOTRe et à la fusion). Ce temps fort a pour objectif d'améliorer la connaissance du mode de vie des gens du voyage et de créer un espace de rencontre des cultures.

Des animations santé et socio-éducatives sont régulièrement organisées sur les aires d'accueil avec des thèmes divers et variés : vaccination, hygiène bucco-dentaire, alimentation etc.

Des bénévoles interviennent également lors d'actions de sensibilisation à la scolarisation pour les enfants de 3 à 6 ans. À cette occasion, les enfants peuvent participer à des activités manuelles ou écouter des contes et des lectures dispensées par les bénévoles.



Ateliers pédagogiques éco-citoyens

Dans le cadre du programme d'accueil et d'animations 2018-2023, il sera proposé aux usagers des aires d'accueil de l'Agglomération, selon le besoin identifié :

- Atelier de gestion budgétaire à l'appui des factures des fluides pour réduire les consommations.
- Atelier de recyclage pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets.

LES PERSPECTIVES

• Renouvellement des ateliers sur d'autres aires d'accueil.

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de consommation responsables

Jardin partagé

Dans le cadre du programme d'accueil et d'animations 2018-2023, il sera proposé aux usagers des aires d'accueil de l'Agglomération de réaliser un jardin partagé sur l'aire d'accueil de Saumur (aire principale de 40 places):

- Recyclage: transformation de matériaux existants pour créer le cadre du jardin partagé.
- Plantation : apprendre à semer pour consommer en circuit court.
- Entretien : ne pas utiliser de produits.
- Culture : consommer les récoltes sous différentes préparations et limiter les déchets.



Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

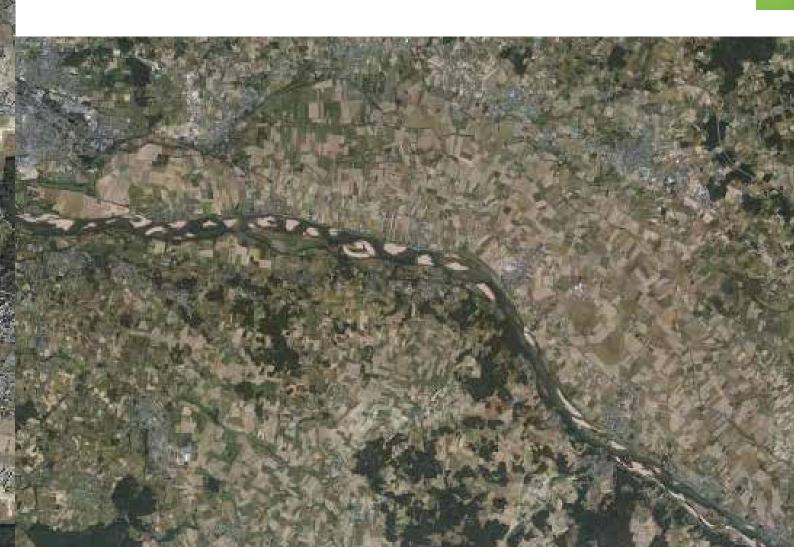
Modes de production et de consommation responsables





La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est compétente pour mener les procédures d'évolution des documents communaux restant en vigueur dans l'attente de l'approbation de plans locaux d'urbanisme intercommunaux sur son territoire.

Il s'agit des procédures de modifications, simplifiées ou avec enquête publique et des mises en compatibilité avec un projet d'intérêt général à l'exclusion des révisions générales des PLU, des plans d'occupations des sols (POS) restant en vigueur, des cartes communales et du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Saumur.







Élaboration de plans locaux d'urbanisme (PLU) Grenelle sur les communes non couvertes

Dans le respect du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

- L'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales.
- Le renouvellement, le développement urbain maîtrisé, la restructuration. des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain.
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels.
- La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel.
- Les besoins en matière de mobilité.
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat.
- ·La sécurité et la salubrité publiques.
- La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.
- La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.
- La lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.
- La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive visà-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

LES PERSPECTIVES

• Approbation en 2020.







Un Programme Local de l'Habitat (PLH) est la feuille de route de la politique intercommunale en matière d'habitat. Élaboré pour 6 ans, il fixe les objectifs pour :

- répondre aux besoins en logement,
- favoriser la mixité sociale,
- répondre aux besoins en hébergement des différents publics (jeunes, personnes défavorisées, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, gens du voyage),
- améliorer et réhabiliter le parc de logements existants.

Ces objectifs sont déclinés en actions et investissements dans un PLH prévu sur la période 2020-2026.

Le PLH est piloté par le pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire qui accompagne, conseille, finance, innove, oriente, propose et concerte les différents acteurs stratégiques comme les collectivités, les bailleurs sociaux, les porteurs de projets, les associations oeuvrant pour le logement, les propriétaires bailleurs, les locataires...



Élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle de Saumur Val de Loire 2020-2025

Les travaux du nouveau PLH ont été lancés le 8 janvier 2019.

Entre autres orientations stratégiques, le PLH en cours d'élaboration a vocation à :

1. Donner la priorité à la revalorisation de l'habitat existant, privé et public à travers des actions de :

Lutte contre la vacance : objectif de réduction de 150 logements par an soit 900 logements en 6 ans.

Renouvellement urbain: Action cœur de ville, Anjou cœur de ville, accompagner le réinvestissement du parc privé, restructuration de logements, changement d'usage, colocations, ...

2. Consolider et étendre les actions de lutte contre la précarité énergétique: Accompagnement du repérage des situations à la réalisation de travaux.

Parc privé: 113 logements ont bénéficié d'un accompagnement technique et d'un financement au titre de l'amélioration thermique.

Parc public : 94 logements ont fait l'objet d'une subvention de l'Agglomération au titre de l'amélioration énergétique.



115 logements

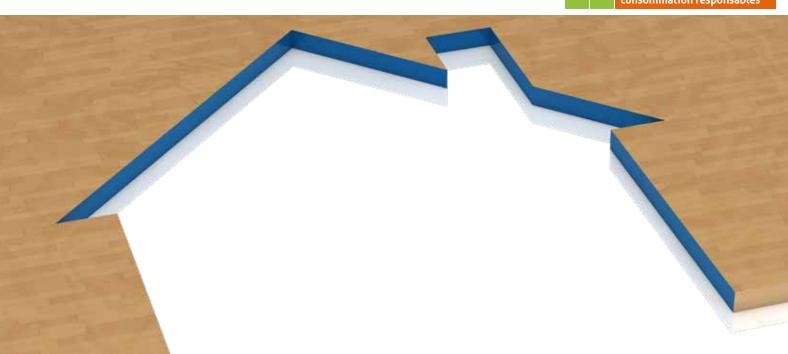
dans le parc privé ont bénéficié d'un accompagnement technique et d'un financement au titre de l'amélioration thermique



94 logements

dans le parc public ont fait l'objet d'une subvention de l'Agglomération au titre de l'amélioration énergétique





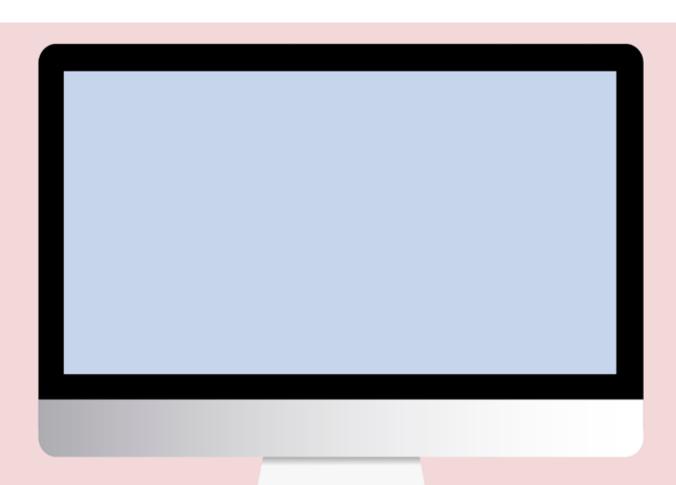


- DÉMATÉRIALISATION DE LA VALIDATION DE SERVICE FAIT DES FACTURES
- DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS
- CLAUSES SOCIALES D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Depuis treize ans, la Ville de Saumur, son CCAS (Centre communal d'action sociale) et la Communauté d'Agglomération s'inscrivent dans une démarche progressive de généralisation de l'outil informatique pour leurs marchés publics à travers la mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises (DCE), les échanges et la remise des offres sur une plate-forme de

dématérialisation. Un service entièrement gratuit.

Conformément à la nouvelle réglementation sur les marchés publics, initiée par la publication de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, suivie par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la dématérialisation des procédures s'intensifie.













DÉMATÉRIALISATION DE LA VALIDATION DE SERVICE FAIT DES FACTURES

Dans le cadre de la validation des services faits des factures par les techniciens de la direction, les factures leur sont désormais transmises par mail. Si la facture est validée, le technicien sélectionne le bouton « approuver », si elle n'est pas validée, le technicien sélectionne le bouton « refuser ». Dans les deux cas, il peut ajouter un commentaire (motif de refus...)

Les bons de commande et devis sont également transmis aux fournisseurs par mail. Chaque technicien est mis en copie du mail qui le concerne.

LES PERSPECTIVES

• Étendre cette action aux autres services de la collectivité.

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

La complète dématérialisation des procédures des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT a été mise en place au 1^{er} octobre 2018. Des échanges 100% numériques et une signature électronique sont devenus obligatoires pour tous les cocontractants. Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'objectif est la dématérialisation complète de la chaîne de traitement des marchés publics par :

- Une plate-forme de dématérialisation destinée à mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises, recevoir les plis et tous documents émanant de l'entreprise, recevoir des questions et apporter des réponses, notifier les marchés et les avenants.
- Un parapheur électronique pour la signature de toutes les pièces relatives aux marchés
- L'action de dématérialisation permet d'économiser le papier.



37

CLAUSES D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés de travaux et de service courant d'une durée supérieure à 3 mois et dont le montant prévisionnel est supérieur à 35 000 € HT comportent une clause d'insertion.

Les entreprises ont l'obligation contractuelle de dispenser des heures d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi.

La Communauté d'Agglomération et les entreprises sont assistées par le facilitateur des clauses sociales d'insertion.

Marché espaces verts pour l'entretien des ZA et équipements communautaires

Entretien des espaces verts : sur les 3 lots du marché , un lot a été réservé aux structures d'insertion par l'économique.

Accord cadre voirie pour l'entretien et la rénovation des voiries communautaires

Accord cadre voirie : marché clausé: 2 heures d'insertion par tranche de 1 000 euros de travaux dont les délais d'exécution sont supérieurs à 15 jours.

LES PERSPECTIVES

- Développer la réservation de marchés: aux entreprises employant des personnes handicapées et aux structures d'insertion par l'économique.
- Étendre le dispositif aux marchés de service non courant, essentiellement les marchés de prestations intellectuelles.





1 506 heures de formation dispensées

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de consommation responsables



d'insertion sur les 3 entreprises attributaires



est le montant conclu pour le marché des espaces verts.



Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources



Epanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de



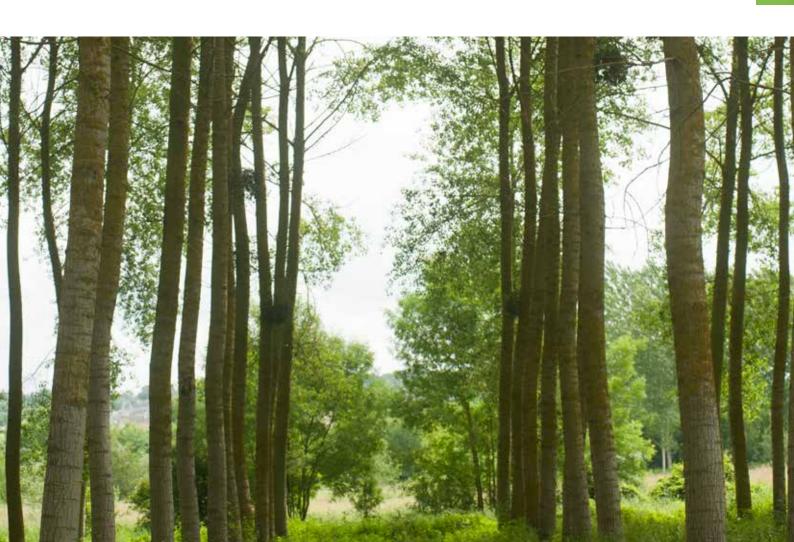


- EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE
- AGIR POUR LES PUBLICS ELOIGNÉS DE L'EMPLOI
- ÉLABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
- CLAUSES SOCIALES D'INSERTION
- SOUTIEN AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE ENGAGÉS
- DEEP DATA
- PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE SUR LA CHAMPAGNE DE MÉRON À MONTREUIL-BELLAY

L'Agglomération Saumur Val de Loire compte 30 zones d'activités économiques, plus de 8 000 entreprises et près de 40 000 emplois. Le développement économique en est la première compétence. Afin d'appuyer la politique volontariste d'aménagement et d'équipement des infrastructures économiques sur l'ensemble du

territoire de la collectivité, des moyens conséquents ont été inscrits au budget en investissement.

Il s'agit de proposer aux entreprises une offre qualitative adaptée à leurs besoins, qui anticipe sur leurs projets d'extension.





90 000 € d'économies

réalisées par les entreprises à Douéen-Anjou en 2016



évitées à Doué-en-Anjou en 2016



évitées à l'échelle départementale l'équivalent des émissions annuelles de 175 habitants

DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS INTER-ENTREPRISES

Dans le cadre de la transition nationale vers l'économie circulaire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est inscrite dans un programme de coopération et de mutualisation inter-entreprises depuis 2016 à Doué-en-Anjou. Cette démarche est déployée à Montreuil-Bellay dans les zones d'activités de Méron et de Europe Champagne.

Les parcs d'activités économiques sont des lieux de consommation d'importants flux de matières ou d'énergies et de génération de déchets, aussi le manque de connaissance entre entreprises implantées sur une même zone d'activités ne favorise pas les démarches de mutualisations entre entreprises.

Des diagnostics individuels sont réalisés afin de collecter les flux entrants et sortants des entreprises et d'identifier des synergies possibles inter-entreprises à mettre en place.

Objectif prioritaire : La mutualisation concerne plusieurs types de coopérations :

- · de matières,
- d'achats.
- de services,
- d'espaces,
- · de collecte groupée,
- · d'emplois et de formations.

Objectifs finaux:

- · Générer des gains économiques.
- Réduire l'impact environemmental.
- Participer à la préservation des ressources humaines par la valorisation de filières profesionnelles.
- Renforcer l'attractivité du territoire et de ses zones d'activités.

LES PERSPECTIVES

- Poursuite de l'animation du réseau et développement de nouvelles synergies
- Bilan à entreprendre à mi-parcours de la démarche sur Doué-en-Anjou et déployée sur Montreuil-Bellay.
- Mesurer les performances économiques et les impacts environnementaux de cette démarche par les indicateurs définis.





EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

Le projet expérimental Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la « privation d'emploi », vécue depuis des décennies par la majorité des chômeurs de longue durée, n'est pas inéluctable. Le texte du préambule de la Constitution donne ainsi, à chacun, « le droit d'obtenir un emploi ».

Ce projet repose sur trois hypothèses concernant la privation d'emploi qui ont été à plusieurs reprises expérimentées :

- personne n'est inemployable pour peu que l'emploi soit adapté à chacun,
- ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi,
- ce n'est pas l'argent qui manque, le coût de la privation d'emploi, pour l'ensemble de la société, est supérieur au SMIC brut.

Cette expérimentation repose sur l'identification d'une partie du territoire communautaire touché par le chômage de longue durée. Ces emplois trouvent leur financement par la réorientation des fonds publics que sont leurs allocations et leurs services d'accompagnement social en tant que demandeur d'emploi. Ces personnes sont salariés d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui assure leur emploi.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a affirmé sa volonté à être candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation de ce projet sur son territoire. Le 4 septembre 2019, l'Association de Préfiguration pour un projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée en Saumurois a été créée. Celle-ci travaillera à la mise en oeuvre de cette expérimentation.

89 projets

émergents validés par l'association Territoire Zéro Chômeur au niveau national, le 17 juillet dernier, en vue de la deuxième étape expérimentale.

855 emplois

ont été créés depuis le début de l'expérimentation dans toute la France.

LES PERSPECTIVES

• Création d'une Entreprise à But d'Emploi à Saumur et Montreuil-Bellay.

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité





243 080 €

pour le soutien aux associations d'insertion



171 560 €

pour le soutien à la Mission locale



29 000 €

pour le soutien à Unis Cité



17 000 €

pour le soutien à l'action «20Heures Chrono»

Lutte contre le changement climatique
Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
Epanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité



AGIR POUR LES PUBLICS ELOIGNÉS DE L'EMPLOI

La Communauté d'Agglomération poursuit son accompagnement financier :

- En faveur des publics les plus éloignés de l'emploi dans le cadre des chantiers d'insertion.
- En faveur du public jeune :
- · soutien à la Mission Locale du Saumurois,
- soutien à l'association Unis Cité pour 20 jeunes en service civique,
- soutien à l'association ASPIRE SERVICE dans le cadre de l'action «20 Heures Chrono», travaux réalisés par des jeunes déscolarisés.



ÉLABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet alimentaire de territoire (PAT) a pour but de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs. Les objectifs principaux sont de structurer l'économie agricole, de mettre en oeuvre un système alimentaire, de consolider les filières, à l'échelle territoriale (courtes et longues), de développer les circuits courts et les produits de qualité.

Le PAT prend la forme d'un contrat entre les partenaires engagés en s'appuyant sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation et définit un plan d'action opérationnel débouchant sur des solutions concrètes :

- Économie du territoire et filières (développer l'économie de proximité, emploi...).
- Urbanisme et aménagement (protection du foncier agricole, économie locale...).
- Environnement (énergie et climat, développement de l'agroécologie...).
- Social (accessibilité alimentaire, solidarité...).
- Nutrition santé (restauration collective, éducation à l'alimentation...).
- Élaboration du projet en collaboration avec les partenaires du territoire
- •sur une durée de 2 ans minimum (objectif fin 2020).
- Un diagnostic du territoire avec les partenaires et acteurs du territoire.
- Élaboration d'un document d'orientation stratégique de territoire.
- Rédaction d'un programme d'actions pluriannuel partagé et porté par le territoire.
- Gouvernance participative (représentants élus, privés...).

Saumur Val de Loire – Lauréate de l'appel à projets – DRAAF – ADEME – Région des Pays de la Loire :

- Impulser l'émergence de démarches d'élaboration sur la région Pays de la Loire
- Soutien financier pour une **durée de 2 ans** : enveloppe de 20 000 €.

LES PERSPECTIVES

• Réalisation du diagnostic et présentation des enjeux stratégiques pour fin février 2020.

Faye d'Anjou

1 200 entreprises



agricoles dédiés à la production – 1 900 ETP salariés - 1 500 chefs d'exploitation

64 200 ha

L'agriculture valorise 52 % du territoire





de l'économie et de l'emploi participent quotidiennement à la création d'emploi par le biais de ce dispositif



CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

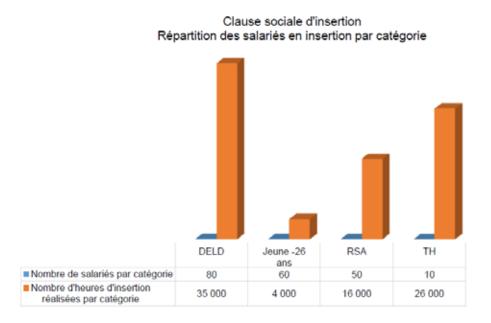
La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait le choix d'un dispositif local pour gérer la clause d'insertion dans les marchés publics. Ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché du travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises.

Aujourd'hui, les résultats sont patents. Une dizaine de maîtres d'ouvrages, une centaine d'entreprises et près de cent cinquante (150) acteurs de l'économie et de l'emploi participent quotidiennement à la création d'emploi par le biais de ce dispositif qui bénéficie actuellement à 210 salariés par la signature de près de 260 contrats de travail.

Le rôle du dispositif va au-delà du recrutement. La mise en situation d'emploi se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement des repères professionnels.

Cet accompagnement permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi.

Il est assorti d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi ce qui permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une **approche globale de la personne**.







45

SOUTIEN AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE ENGAGÉS

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a signé une convention avec l'Association départementale Initiative Anjou pour accompagner financièrement, par le biais d'un prêt d'honneur (prêt 0%), la création et la reprise d'entreprise sur son territoire. Parmis les projets soutenus, plusieurs entrepreneurs ont démontré leur engagement sociétal en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) à partir de trois critères : social, économique et environnemental.

A titre illustratif, les actions RSE développées par les entrepreneurs sont les suivantes :

- en matière sociale: équité entre les salariés, accès aux offres de formation, amélioration des conditions de travail, embauche d'un public fragile, assistance dans les démarches sociales...
- en matière économique: collaboration avec des fournisseurs locaux, constructions écologiques accessibles au plus grand nombre (participation des clients), montures et verres de lunettes Origine France Garantie, participation à LA MUSE (monnaie locale en Saumurois)...
- en matière environnementale: réduction des déchets, réduction des emballages, usage de matériaux et procédés éco-responsables, utilisation de produits naturels et / ou biologiques, lutte contre le gaspillage énergétique par un équipement en LED, récupération des lunettes anciennes des clients qui sont destinées aux pays du tiers monde...

LES PERSPECTIVES

• Poursuivre/développer/communiquer sur le soutien financier aux créateurs/repreneurs engagés.

TPE activement engagées

Lutte contre le changement climatique Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

- Epanouissement de tous les êtres humains
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Modes de production et de consommation responsables



0%
d'emprise
en surface

0%
de perte
de biodiversité

- 25 %
de
consommation
énergétique globale

DEEP DATA

Un Data Center classique, de surface, a un impact de 100 % en termes de consommation foncière, de destruction environnementale et l'amortissement de son impact carbone est de l'ordre du siècle. En fonctionnement, l'énergie nécessaire pour son refroidissement par des installations de climatisation est équivalente à l'énergie nécessaire pour le calcul et le traitement des données stockées.

Les usages numériques engendrent un volume exponentiel de données. Ces équipements se multiplient. Le corolaire est une augmentation de la production de chaleur fatale, de la consommation énergétique et des choix de productions délocalisés.

De 2016 à 2019, une expérimentation a été menée par le Consortium Deep Data ®.

La solution développée répond à ce triple enjeu : elle utilise en circuit fermé les frigories naturelles de caves anthropisées et contribue à leur conservation, présente une efficacité de cycle de vie et énergétique à ce jour inégalés, s'attache à rapatrier et à développer une production en local.

LES PERSPECTIVES

- 2020 : phase industrielle d'exploitation.
- Réduction importante de la consommation énergétique liée au numérique.
- Cette solution apporte une solution économique, solide et responsable face aux GAFA.
- L'installation du Deep Data va permettre de connecter le Saumurois aux autoroutes de l'information. Le Saumurois passera de 10 à 100 Gbit.
- Il peut continuer à contribuer à l'innovation industrielle sur les performances sur les performances énergétique, environnementale et numérique.





47

de réserve naturelle est l'espace pour le

projet de création. 48 ha à l'intérieur de la ZI et 161 ha à l'extérieur de la ZI.

PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE SUR LA CHAMPAGNE DE MÉRON À MONTREUIL-BELLAY

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a confié au Parc naturel régional Loire Anjou Touraine la réalisation d'une étude d'opportunité visant à proposer à la Région des Pays de la Loire, le classement d'une partie de la Champagne de Méron en réserve naturelle régionale, et ce conformément aux arrêtés préfectoral et ministériel applicables sur la ZI de Méron à Montreuil-Bellay.

Le projet de Réserve Naturelle Régionale a pour objet de permettre à la fois :

- La poursuite du projet industriel sur la zone avec l'urbanisation de la Zone Industrielle sur 42 ha, dont 3 parcelles avec 3 projets (dont 1 en cours de réalisation; Val de Loire Ciments) avec des mesures d'évitement et de réduction pour chacun.
- Simultanément, la préservation de la nature dans et hors Zone Industrielle, au travers d'une batterie de mesures, dont la création d'une Réserve Naturelle Régionale de 210 ha, qui permettra de sanctuariser l'espace et l'action publique à conduire.

LES PERSPECTIVES

• L'étude d'opportunité constitue donc une première étape qui sera soumise à l'avis du Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature. L'objectif étant de recueillir un avis favorable en vue de transformer ce dossier d'opportunité en demande de classement en Réserve Naturelle Régionale. Cela donnera lieu à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de gestion.







PARTIE IX POLITIQUES SPORTIVES



Le sport, par les valeurs qu'il représente, est au cœur de plusieurs objectifs retenus dans le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Positionnant le sport comme un véritable champ d'intervention à privilégier, l'Agglomération souhaite

définir une politique communautaire de soutien au sport de haut niveau, ainsi qu'à certaines manifestations ou certains événements sportifs. « Sport et santé » et « sport et emploi » sont également des axes que les élus souhaitent développer.







PLOGGING

Dans le cadre de son projet Sport Santé, la Direction des Politiques Sportives a organisé en partenariat avec le Club d'Athlétisme du Pays Saumurois (CAPS) une course « plogging » (combinaison de jogging et de ramassage des déchets) sur trois communes du territoire:

- le 23 juin 2019 à Gennes-Val-de-Loire
- le 28 septembre 2019 à Saumur
- le 20 octobre 2019 à Doué-en-Anjou

Le but étant de sensibiliser les citoyens à une nouvelle forme de course à pied alliant footing et geste écocitoyen.

LES PERSPECTIVES

• Développer les actions « sport et développement durable », notamment par une sensibilisation du mouvement associatif.



Cohésion sociale et solidarité

consommation responsables



PROJET SPORT SANTÉ

Depuis 2017, des actions «sport santé» sont mises en place sur le territoire et ont été reconduites pour 2018-2019 avec :

- «l'activité du MOI(S)» pour les agents de la collectivité,
- Mise en place d'un projet pédagogique «sport santé» au sein de deux écoles primaires.
- Donne du Sport à Ton Corps

Afin de renforcer le maillage territorial autour du Sport Santé, de nouvelles animations ont été mises en place :

- Coaching Sportif
- Plogging
- Formation Sport Santé

Les élus du territoire ont validé l'inscription de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans une démarche de parcours de santé en direction de patients concernés par des Affections de Longue Durée (ALD). Cette volonté territoriale répond au dispositif de dispensation de l'activité physique prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD.

Ainsi, plusieurs rencontres avec le Centre Hospitalier de Saumur sont organisées depuis le mois de mars 2019 pour définir les protocoles à mettre en œuvre sur le territoire. Quatre secteurs d'intervention ont été choisis avec comme public cible :

- patient souffrant de diabète de type 2
- enfant souffrant d'obésité
- patiente atteinte d'un cancer du sein ou d'un cancer pelvien
- patient souffrant d'insuffisance cardiaque ou d'une maladie coronarienne

En parallèle de ces actions, un prochain colloque aura lieu le **samedi 23 novembre 2019** portant sur la thématique « le sport comme 1^{er} médicament » avec comme intervenants, Laurent Jalabert, le Docteur Bruneau (CHU Angers) et le docteur Truchet (CH Saumur).



de l'Agglomération ont participé à l'activité du moi(s).



de budget de fonctionnement destiné au Sport Santé en 2019



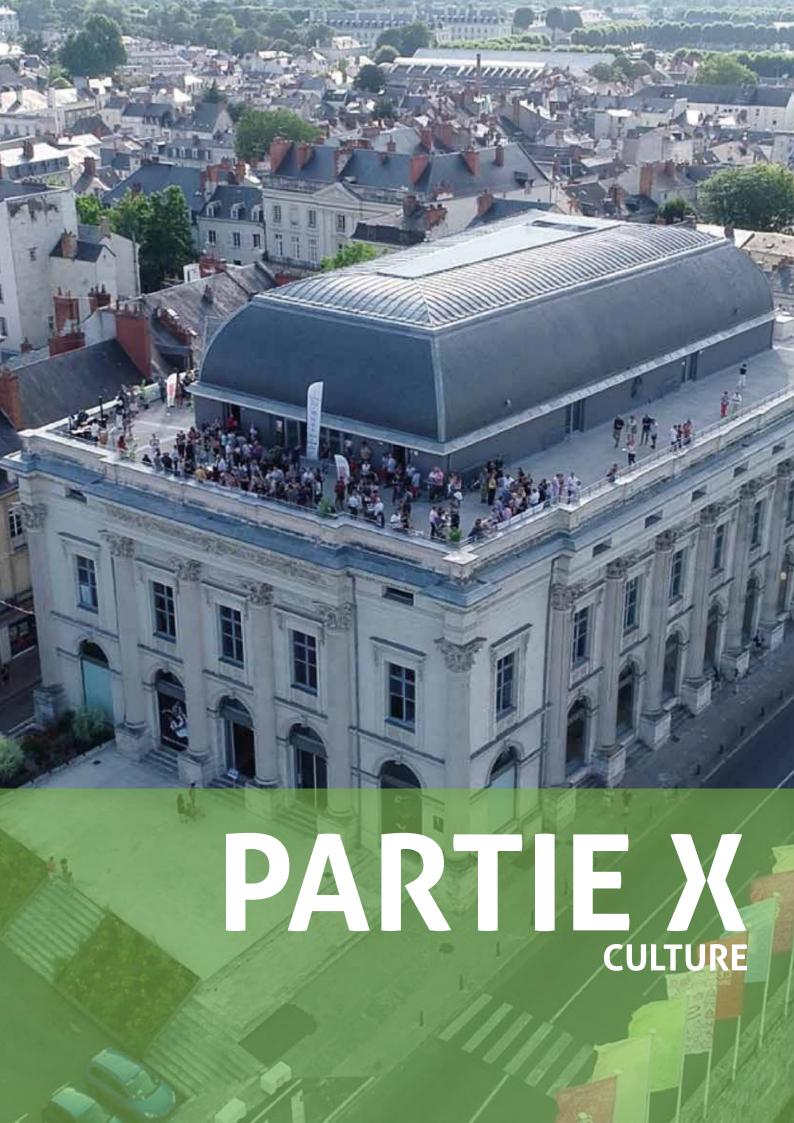
100 000 €

de budget d'investissement destiné au Sport Santé en 2019





consommation responsables





La compétence liée au développement culturel s'articule autour d'orientations politiques et d'actions visant à concevoir et à mettre en oeuvre des projets favorisant l'enrichissement de l'offre culturelle et artistique du territoire saumurois dans les domaines des

arts vivants (théâtre, musique, danse, opéra, cirque, arts numériques, arts plastiques) et de la lecture publique. La Communauté d'Agglomération encourage la mise en réseau des équipements pour un accès équitable à tout habitant.



6 bouteillesde sirop fabriqué à
Saumur

54



FESTIVAL MÔMES EN FOLIE 2019

Pour sa 16° édition en mars 2019, le festival Mômes en Folie a amélioré sa performance environnementale en optant pour une série de modestes mais réels changements dans différents domaines :

- Accueil des artistes et déplacements des équipes avec des véhicules hybrides ou électriques Saumur Val de Loire.
- Déploiement d'équipements scéniques économes en énergie, comme l'éclairage LED sur une partie des lieux de spectacles.
- Affiches et programmes imprimés sur du papier 100 % fibres recyclées et certifié FSC.
- · Billetterie dématérialisée.
- « Bar des mômes » et catering des artistes composés de produits locaux, en vrac lorsque c'est possible, avec des fournisseurs favorisant le circuit court et/ou les produits naturels ainsi que des gobelets réutilisables.

Au total, 91 classes de maternelles et élémentaires de l'ensemble de l'Agglomération, soit 2 349 élèves.

LES PERSPECTIVES

• Des améliorations sont possibles notamment en ce qui concerne l'accueil des artistes ou la proposition de poubelles de tri des déchets sur les lieux de spectacles.



BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques garantissent l'égalité d'accès à la lecture et plus largement à une forme diversifiée de culture (numérique, audiovisuelle...) pour le plus grand nombre.

Dans le cadre du schéma directeur de la lecture publique 2018-2023, plusieurs actions ont été mises en œuvre dans la période considérée :

- Augmentation des horaires d'ouverture des médiathèques de Saumur et Montreuil-Bellay
- Rénovation de la médiathèque de Doué-en-Anjou.
- Réaménagement de la Médiathèque de Montreuil-Bellay (modernisation et accessibilité).
- Mise en œuvre d'un programme de médiation culturelle à destination de toutes les écoles de l'Agglomération.
- Agenda culturel trimestriel des bibliothèques (expositions, ateliers, cinéma, musique, contes, fête de la science).
- Programme de médiation culturelle cycle 1, 2, 3, collège, lycée.

Ces actions visent à développer le réseau de bibliothèques selon les objectifs politiques suivants:

- · Compléter le réseau de bibliothèques et médiathèques pour amener la culture et la lecture au plus près des habitants.
- Structurer sur le long terme le réseau en modernisant les médiathèques communautaires.
- Apporter un soutien aux bibliothèques associées communales ou associatives qui représentent un service culturel de proximité et un lieu d'échange convivial.
- Inscrire l'action du service de lecture publique dans les problématiques territoriales identifiées: question de la réussite éducative, illettrisme...
- Adapter les collections de documents aux nouvelles pratiques culturelles.

LES PERSPECTIVES

- Aménagement de la médiathèque de Longué-Jumelles.
- Informatisation de 14 bibliothèques communales ou associatives.
- Rénovation de la médiathèque de Saumur.
- Création d'un point lecture dans le quartier du Chemin-Vert à Saumur.
- Développer l'accès aux ressources numériques.
- Proposer une offre de matériel de lecture aux déficients visuels (aveugles ou mal-
- Élargir les dépôts de documents à tous les EHPAD/maisons de retraite de l'Agglomération.



dans les bibliothèques associées (11 000 sur l'ensemble du Réseau)





dont 30 000 ouvrages des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles



Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources



Epanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité







Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

11 rue du Maréchal Leclerc CS 54 040 49 404 Saumur Cedex 02 41 53 45 50 www.saumurvaldeloire.fr

Rédaction: services de l'Agglomération Saumur Val de

Loire

Coordination: service environnement

Conception graphique: service communication